



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30

AS/MG

N° 001442

Administration
Générale - Partenariat
avec la Caisse
d'Epargne Provence
Alpes Corse pour la
distribution de «Bons
de naissance » par le
service de l'État Civil.

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), n'assiste pas à ce vote.

Suite à une proposition de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, il est envisagé la mise en place d'un cadeau de naissance à destination des nouveaux parents, résidant à Apt, lorsqu'ils viennent procéder à la déclaration de naissance de leur enfant auprès du service de l'État Civil.

La Caisse d'Epargne Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse propose de faire remettre à ces administrés un bon permettant l'ouverture d'un Livret A au nom du nouveau né, qu'elle approvisionnera à hauteur de 20 euros.

Le bon sera remis aux parents lors de leur passage à l'Hôtel de Ville auprès du service Etat Civil. L'utilisateur est ensuite en mesure de se présenter dans une agence de la Caisse d'Epargne pour valider l'ouverture du compte.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, des informations qui lui ont été communiquées.

Approuve, le dispositif consistant à faire remettre gratuitement par le service Etat Civil de la part de la Caisse d'Epargne Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un bon cadeau de 20 € pour l'ouverture d'un livret A à l'occasion de la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés sur la commune d'Apt.

Précise, que la collectivité n'a rien à financer dans cette opération.

Souligne, que la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a permis à tous les établissements bancaires de distribuer le Livret A ce qui relevait auparavant d'un monopole de la Caisse d'Epargne et de La Poste.

Dit, que le dispositif proposé en partenariat avec un seul opérateur bancaire, pourrait être considéré comme susceptible de contrarier le libre exercice de la concurrence entre les organismes bancaires ou assimilés.

Dit, que le dispositif objet de la présente n'est pas exclusif et qu'il a vocation à être élargi au profit de tout organisme bancaire ou assimilé proposant un dispositif similaire auprès de la collectivité.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**